

25 ans après, l'espoir de connaître la vérité sur l'assassinat de Melchior Ndadaye

Deutsche Welle, 05.12.2018 Le gouvernement burundais a lancé des mandats d'arrêts internationaux contre d'anciens hommes politiques et militaires et rouvre le dossier de l'assassinat en 1993 de l'ex-président Melchior Ndadaye (photo).

Les 18 mandats d'arrêt internationaux lancés par le gouvernement burundais visent d'anciens hommes politiques et militaires, dont l'ancien président Pierre Buyoya. Cette initiative vise à découvrir la vérité sur l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, selon Sylvestre Nyandwi, le procureur général de la république du Burundi. « Il faut que la vérité soit révélée sur ce dossier et que ce crime grave soit réprimé afin que nous tournions cette page sombre de l'histoire de notre pays, pour que cet assassinat ne continue pas à être une épine dans le pied du peuple burundais », a déclaré M. Nyandwi. De son côté, Pierre Buyoya doute de l'exécution du mandat lancé contre lui, mettant en cause les capacités de la justice burundaise de rendre un jugement équitable. « Il est difficile de croire que dans ce pays on puisse tenir un jugement équitable, a affirmé M. Buyoya lors d'une conférence de presse à Bamako au Mali. Tous les jugements qui ont été rendus montrent que cette capacité n'existe pas. Le jour où on retournera aux dispositions de l'accord d'Arusha, je serai prêt à me présenter. Et si la Commission vérité et réconciliation m'envoie devant la cour, je suis prêt à y aller. » La DW a tenté de faire réagir mais sans succès l'ancien président Sylvestre Ntibantunganya, qui était ministre en 1993 et a été renversé par Pierre Buyoya de son fauteuil présidentiel en 1996. Le parti Sahwanya-FRODEBU, créé par Melchior Ndadaye en 1986, espère que la réouverture du dossier permettra de découvrir les auteurs de l'assassinat. Pierre Claver Nahimana, actuel président du parti d'opposition, espère que cette fois "l'instruction va aller jusqu'au bout, dans les règles de l'art, dans le strict respect des lois nationales et internationales pour que les prévenus jouissent de leurs droits, reconnus par la loi. » Reste qu'il n'y a pas d'unanimité au Burundi sur la nécessité de rouvrir un dossier vieux de 25 ans, celui du coup d'État qui a coûté la vie à 300.000 personnes et poussé des milliers d'autres à choisir l'exil. Auteur Antéditeste Niragira

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});